

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Envoyé en préfecture le 01/03/2026
Reçu en préfecture le 01/03/2026
Publié le 02/03/2026
ID : 069-216901512-20260224-DELIB_2026_03-BF

N° DELIB_2026_03

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Contre 0 Pour 16

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT QUATRE FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERRÉON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TACHON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

Présents : MM. G. TACHON, M.A. CHOPIN, D. JACQUET, P. MEUNIER, J.N. FAVROT, M. CROSO, C. PETAT, R. CHOPIN, M. SAUVERZAC, K. LACROIX, B. MINET, C. DEL CAMPO, C. COSENZA, L. CARVAT, M. SAINT-ANDRÉ et

Absents : C. POLIDORI (donne pouvoir à M-A. CHOPIN), B. BERERD

Mme Carole COSENZA a été élue secrétaire.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-22 du 3 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant les éléments suivants :

L'exécution du budget principal 2025 est arrêtée à la somme de 2 279 848,39€ en recettes et 1 038 311,64€ en dépenses.

Section	Titres émis en €	Mandats émis en €	Résultat de l'exercice 2025 en €
Investissement	49 599,43 €	294 723,87 €	-245 124,44 €
Fonctionnement	1 107 164,46 €	883 148,20 €	224 016,26 €
TOTAL	1 156 763,89 €	1 177 872,07 €	-21 108,18 €



Compte tenu des résultats antérieurs reportés :

Budget principal	résultat de clôture de l'exercice 2024	part affecté à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2025	résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	858 442,48 €		- 245 124,44 €	613 318,04 €
Fonctionnement	743 184,55 €	0,00 €	224 016,26 €	967 200,81 €
Total	1 601 627,03 €	0,00 €	-21 108,18 €	1 580 518,85 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le CFU 2025,
- **AUTORISE M.** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard TACHON



Secrétaire de séance,
Carole COSENZA